

INSCRIPTION SCOLAIRE

Pièces à fournir

INSCRIPTION SCOLAIRE	INSCRIPTION SCOLAIRE Si vous êtes hébergé(e)
<p><input type="checkbox"/> Livret de famille ou extraits d'acte de naissance (des parents et des enfants)</p> <p><input type="checkbox"/> Carte d'identité</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Carte de résident à l'adresse de Clichy-sous-Bois</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat de location ou acte de propriété</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat de radiation de la dernière école fréquentée</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat de vaccination à jour</p> <p><input type="checkbox"/> Jugement si l'un des deux parents ou un autre membre de la famille à la garde exclusive de l'enfant</p> <p><input type="checkbox"/> Document de l'Aide Sociale à l'Enfance si l'enfant est placé dans une famille d'accueil</p> <p><input type="checkbox"/> Document de l'organisme social pour les familles logées en hôtel social</p>	<p>Pour l'hébergé(e) :</p> <p><input type="checkbox"/> Livret de famille ou extraits d'acte de naissance (des parents et des enfants)</p> <p><input type="checkbox"/> Carte d'identité</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Carte de résident à l'adresse de Clichy-sous-Bois</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat de radiation de la dernière école fréquentée</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat de vaccination à jour</p> <p><input type="checkbox"/> Jugement si l'un des deux parents ou un autre membre de la famille à la garde exclusive de l'enfant</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif administratif de domicile avec une adresse sur Clichy-sous-Bois notamment CAF, Sécurité Sociale, Aide Médicale d'Etat...</p> <p>Pour l'hébergeant :</p> <p>Carte d'identité</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Carte de résident à l'adresse de Clichy-sous-Bois</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur précisant la composition de la famille hébergée, le lien de parenté ainsi que la date d'hébergement</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat de location ou acte de propriété</p>

Le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu est une infraction sanctionnée pour des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

La signature d'une fausse attestation sur l'honneur est une infraction sanctionnée par des peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (Art. 441-1 et suivants le code pénal)